

Définition Jour : (n.m.) Fine ouverture percée dans une muraille afin d'assurer l'éclairage et la ventilation. On parle notamment de fente de jour.

Du latin dies (jour). Félibien (Des principes de l'architecture) donne cette définition en 1676 : « On dit le jour d'une fenestre ou d'une porte, pour dire son ouverture. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

